

**Fiche de poste**  
**Conseiller/ Conseillère pédagogique généraliste de circonscription**  
**à valence EPS - NEVERS 1**

**PRÉSENTATION DU POSTE**

**Conseiller pédagogique généraliste**

- Secteur d'intervention : Circonscription Nevers 1
- Lieu de rattachement : DSDEN 58

**MISSIONS**

Le conseiller ou la conseillère participe à la mise en œuvre des orientations nationales et académiques. Il suit le programme de travail de la circonscription de Nevers 1.

Ses missions s'organisent autour de 4 pôles :

- Gestion / Suivi ;
- Animation ;
- Formation ;
- Recherche/production.

**Gestion / Suivi**

- Renseigner les enquêtes ministérielles ;
- Assurer le suivi du dossier « plan mathématiques » ;
- Assurer le suivi du dossier « EPS » ;
- Assurer le suivi du dossier « EMC » ;
- Assurer le suivi du dossier « Instruction à domicile » ;
- Formaliser par écrit les projets suivis notamment en mathématiques.

**Animation**

- Participer à la réflexion pédagogique et la mettre en œuvre sur la circonscription ; particulièrement en mathématiques, dans le cadre du plan national mathématiques ;
- Représenter l'IEN au cours de réunions partenariales ;
- Participer et mettre en œuvre la réflexion pédagogique sur le TER de Dornes ;
- Accompagner l'IEN au cours de réunions institutionnelles ;
- Participer aux conseils école/collège ;
- Aider à l'élaboration, à la réalisation et au suivi des projets d'écoles.

**Formation**

- Accompagner les professeurs stagiaires, les néo-titulaires et les contractuels ;
- Assurer l'accompagnement pédagogique d'un enseignant ou d'une équipe d'école ;
- Développer la connaissance des programmes de l'école primaire auprès des équipes d'école ;
- Participer à la mise en œuvre des programmes d'animations pédagogiques ;
- Participer à la formation des constellations mathématiques ;
- Participer et contribuer à la formation continue.

**Recherche/production**

- Participer à la réflexion de l'équipe sur l'exploitation des indicateurs de la circonscription ;
- Assurer le suivi des résultats des évaluations nationales des écoles de la circonscription et 6<sup>ème</sup> avec le collège ;
- Participer à la réflexion du pôle ressources avec des apports en mathématiques ;
- Contribuer aux épreuves des examens ou concours (CAFIPEMF, CRPE).

### **COMPÉTENCES GÉNÉRALES ATTENDUES :**

- Maîtriser les compétences de formateur dans les différents cycles d'enseignement ;
- Actualiser régulièrement ses connaissances ;
- Être capable de travailler en équipe avec un sens permanent de l'intérêt du service et des responsabilités ;
- Faire preuve de bonnes qualités d'écoute, d'analyse, d'initiative et d'organisation ;
- Faire preuve de qualités relationnelles, de diplomatie, de disponibilité, de discrétion et de loyauté ;
- Avoir un sens affirmé de la communication et de la négociation ;
- Maîtriser les outils numériques.

### **COMPÉTENCES SPÉCIFIQUES ATTENDUES EN MATHÉMATIQUES :**

#### **Pour les écoles de la circonscription :**

- Renforcer, au plus près du terrain, l'accompagnement en mathématiques des équipes enseignantes au sein des écoles ;
- Susciter des expérimentations et accompagner les projets au sein des équipes dans un esprit de confiance et de partage des pratiques ;
- Favoriser les échanges entre pairs et le développement des bonnes pratiques ;
- Aider les équipes à construire des parcours de mathématiques en s'appuyant sur les nouveaux programmes, tout au long de la scolarité maternelle et élémentaire, incluant des pratiques de manipulation, de verbalisation et d'abstraction ;
- Aider à la création et au développement d'espaces « mathématiques » au sein des classes dès la maternelle.

### **COMPÉTENCES SPÉCIFIQUES ATTENDUES DANS LE DOMAINE DE LA RURALITÉ :**

#### **Pour les écoles de la circonscription :**

- Suivre le TER de Dornes.

### **PARTICULARITÉS**

**Le candidat doit être titulaire du CAFIPEMF ou s'engager à le passer lors de l'année scolaire 2025-2026.**

**Toute certification en lien avec l'EPS (Cafipemf EPS, licence STAPS etc.) sera une plus-value pour ce poste.**

Poste à temps plein vacant au 1<sup>er</sup> septembre 2025.

### **RÉGIME INDEMNITAIRE**

- Arrêté du 13 décembre 2022 ;
- Décret n° 2012-293 du 29 février 2012 ;
- Décret n° 2014-1019 du 8 septembre 2014.

### **CANDIDATURE**

**Envoyer CV et lettre de motivation pour le 17 février 2025 à 12 h au plus tard, sous couvert du supérieur hiérarchique, au secrétariat de l'adjoint à la directrice académique en charge du premier degré à l'adresse :**

**adj.i58@ac-dijon.fr**